



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de 3 îlots dans la ZAC des Nesdes située sur la commune de FONTAINE LE COMTE (86240), rue des chaumes et rue des hirondelles.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC Foncier Conseil

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal Chaigneau

RCS / SIRET

7 3 2 0 1 4 9 6 4 0 0 9 6 7

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Terrain d'assiette : 6,57 ha (inchangé depuis l'étude d'impact) Surface plancher : 32870 m ² (Cf annexe facultative 10)
6	Construction de routes destinées à être incorporées dans le domaine public routier de la communauté urbaine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'aménagement de 3 lotissements dans la ZAC des Nesdes à Fontaine le Comte (86) ayant fait l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et d'un étude d'impact ayant été jugée satisfaisante par les services de l'état en mars 2012. Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération du conseil municipal du 12/12/2012.

Le programme global comprend la réalisation de 102 terrains à bâtir et de 2 îlots destinés à la construction d'opérations de logements sociaux (34 logements sociaux) soit en tout 136 logements.

Le projet initial comprenait 130 logements (sous forme de terrains à bâtir) et ne prévoyait pas la création de logements sociaux.

Aucun travaux de démolition ne sera nécessaire. Les surfaces concernées sont des parcelles cultivées.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet reprennent ceux de la ZAC des Nesdes :

- Des voies de desserte interne aux îlots, connectées sur un « réseau d'irrigation (voies secondaires) et des articulations avec la voie principale », le principe des voiries a évolué depuis 2016 (cf. annexe 4 et 11).
- « Un plan de composition induit par la trame orthogonale des corridors écologiques générant une trame bâtie constituée en îlots greffés sur les voies principales et secondaires, subdivisés en « clos » desservis par des voies tertiaires, où le stationnement est traité à la parcelle ou regroupé aux entrées des îlots denses, piétonniers »

Le projet d'aménagement doit contribuer à la desserte des trois îlots A, B et C et à la création d'un réseau de cheminements doux connectant l'opération au Nord (sur la « ceinture verte ») et à l'Est sur le corridor vert.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet, en phase travaux, se limite aux travaux de division et de viabilisation des parcelles et des voiries. Ces opérations se feront sur une seule période pour chacun des lotissements. Une fois réalisées, les travaux pour chaque parcelle se feront au fil de la vente des lots. Les incidences restent inchangées depuis l'étude d'impact malgré les modifications du tracé des voiries.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'organisation sera la suivante :

- Une gamme d'ensembles bâtis, dont certains sont constitués le long des voies et d'autres autour de placettes et deux lots de logements groupés/collectifs de part et d'autre d'une coulée verte. Ces ensembles bâtis sont assemblés sur une voie reliant l'accès sud sur la rue des Hirondelles et l'accès Est sur la rue des Bouvreuils pour les îlots A et B (voie principale 1)
- La trame viaire hiérarchisée qui relie l'opération aux différents secteurs urbains adjacents en 5 points d'accroche sur la voirie de la ZAC, dont une entrée pour l'îlot A connectée sur la voie de desserte de l'îlot 4a de la partie Ouest de la ZAC
- La trame paysagère (accompagnée de chemins piétons) qui relie le chemin « ceinture verte » au nord au corridor vert à l'Est
- Un maillage piétons vélos permet de relier chaque partie de l'opération aux cheminements existants, aux arrêts de bus, au secteur de centralité de la ZAC et plus loin aux équipements de Fontaine le Comte
- Une structure viaire hiérarchisée, dont une voie partagée et des placettes pour desservir les unités d'habitations au Nord (modification des tracés de voirie (cf annexe 4 et 11).
- Des espaces publics aménagés dans la simplicité
- Des poches de stationnement visiteurs
- L'opération globale est structurée par une coulée verte entre les îlots A et B poursuivant à l'intérieur de l'îlot C. Cette coulée verte est complétée par une liaison verte plus à l'Est
- Ces deux éléments structurants plus les plantations des placettes et espaces publics le long des voies créent des ambiances diversifiées dans l'opération
- La haie à l'ouest, sur espace privatif, est conservée et confortée, la haie au Nord, sur l'espace communal, est conservée et doublée d'une haie sur espace privatif.
- Toutes les limites des lots avec l'espace public sont plantées de haies (ainsi la haie au Sud le long de la rue des Hirondelles est recrée le long de l'espace paysagé de la ZAC).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager.

Pour rappel, la création de la ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact (avis en annexe 1) et d'une demande d'autorisation Loi sur l'Eau (arrêté en annexe 2).

Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération du conseil municipal du 12/12/2012 (annexe 9)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	65 758 m ² (inchangé depuis l'étude d'impact)
Nombre de lots	104 lots (contre 130 à l'étude d'impact)
Nombre de logements	136 logements (contre 130 à l'étude d'impact)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Nesdes
Fontaine le Comte (86240)
Rue des chaumes - rue des
hirondelles

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 15' 37" N Lat. 46° 32' 38" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'étude d'impact réalisée pour l'aménagement de la ZAC, aucune zone humide n'a été recensée dans le périmètre des ilots A, B et C.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 04005 - Bassin hydrographique du Clain
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites Natura 2000 (ZPS n° FR 5412018 intitulée « Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois » et ZPS n° FR 5410014 intitulée « Forêt de Moulière, Landes du Pinal, Bois du Defens, du Fou et de la Roche de Bran » sont recensées sur les plateaux de part et d'autre du Clain et en aval de Poitiers, soit à près de 20 km du site d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toujours d'après l'étude d'impact réalisée pour la ZAC, l'enjeu sur les milieux naturels au droit des 3 ilots a été qualifié de modéré. En effet, des chiroptères ont été observés en chasse, la présence de hérisson y a été noté, et des haies arbustives et multistrates y sont présentes. Les plus beaux sujets de la haie longeant le lot 1 au Sud seront conservés et le linéaire sera conforté par des plantations. Les autres haies, de faible linéaire, seront détruites mais la replantation de haie prévue dans le cadre du projet compensera largement cette perte. Concernant la faune, le projet n'engendrera pas la destruction des espèces qui devront se reporter vers d'autres terrains pour la chasse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est de 65 668 m ² et prend place sur des parcelles agricoles. Le découpage des lots est différent de celui présenté dans l'étude d'impact afin de respecter les objectifs en logements sociaux (102 logements standard et 34 logements sociaux contre 130 logements à l'étude d'impact). Cela induit une densité un peu plus importante que dans le projet présenté dans l'étude d'impact. Le nombre de logement sera plus important sans pour autant consommer plus d'espace.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa retrait gonflement moyen Risque sismique modéré Inchangé depuis l'étude d'impact
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de 136 logements va générer un apport de population qui va lui-même générer une augmentation significative des déplacements motorisés. Inchangé depuis l'étude d'impact puisque 130 logements étaient prévus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les infrastructures de transports (A10 notamment) constituent les principales sources de bruit. L'A10 est située à environ 250 m au Nord du site. A l'écart, les ambiances sonores restent qualitativement calmes. Inchangé depuis l'étude d'impact

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Inchangé depuis l'étude d'impact</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Inchangé depuis l'étude d'impact</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses seront celles générées par l'éclairage public.</p> <p>Inchangé depuis l'étude d'impact</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Inchangé depuis l'étude d'impact</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du projet seront dirigées vers le bassin de gestion des eaux pluviales de la ZAC déjà existant dont le dimensionnement avait été réalisé en conséquence.</p> <p>Inchangé depuis l'étude d'impact</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées par un réseau séparatif gravitaire au sein de la ZAC puis raccordées par l'intermédiaire de stations de relevage au collecteur existant. Les effluents seront ensuite acheminés vers la station d'épuration de Poitiers située sur le site de la Folie.</p> <p>Une convention de rejet sera établie entre la commune de Fontaine-le-Comte et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, gestionnaire des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.</p> <p>Inchangé depuis l'étude d'impact</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Inchangé depuis l'étude d'impact</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé depuis l'étude d'impact
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des ilots remettra en cause la culture des terres agricoles concernées. Inchangé depuis l'étude d'impact

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences de ce projet seront cumulées avec les incidences de l'aménagement des autres ilots de la ZAC. Cependant, l'aménagement de l'ensemble de la ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact jugée satisfaisante par les services de l'état en mars 2012.

Depuis 2012, les changements opérés concernent :

- le nombre de lots : le nombre de lot prévu était initialement de 130 pour la construction d'autant de logements, le projet prévoit aujourd'hui 102 lots et 2 îlots de logements sociaux, pour la construction au total de 136 logements. L'incidence de cette modification est positive car elle permet la construction de plus de logements sur une surface équivalente tout en prévoyant des logements locatifs sociaux.
- les voiries : la desserte des lots se fait différemment mais le linéaire de voirie ne change que de manière non significative (environ 1400 m à l'étude d'impact contre environ 1500 m au présent projet). L'incidence pour la gestion des eaux usées ne s'en trouvera pas modifiée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de la ZAC a fait l'objet d'une autorisation environnementale suite à la réalisation d'une étude d'impact en 2010. Bien que le plan de composition a légèrement évolué, le nouveau plan respecte les prescriptions issues des mesures d'évitement, de réduction et de compensation décrites dans l'étude d'impact. Ainsi pour les îlots A, B et C et d'un point de vue écologique, la préservation de la haie multistratée et la replantation de haie prévues par l'étude d'impact sont bien reprises dans le projet d'aménagement des îlots A, B et C. Concernant les autres thématiques, le projet d'aménagement de ces îlots devront se conformer aux prescriptions établies dans l'étude d'impact de 2010. La création de la ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact et l'aménagement des îlots A, B et C se conformant bien aux mesures présentées dans celle-ci, il ne semble pas nécessaire de réaliser à nouveau une étude d'impact sur ces secteurs dont l'enjeu écologique n'est pas important.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Anx 7 - Avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact Anx 8 - Arrêté d'Autorisation Loi sur l'Eau Anx 9- Délibération du conseil municipal du 12/12/2012 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC. Anx 10- Attestation de surface du terrain et de surface de plancher. Anx 11- Plan de composition du projet tel que présenté à l'étude d'impact

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Poitiers

le,

25/02/2020

Signature



FONCIER CONSEIL SNC
21 bis rue de Chazumont
86000 POITIERS
Tel. : 05 49 00 29 13
Fax : 05 49 00 29 14